

ACTION URGENTE

RUSSIE. IL FAUT PROTÉGER UN TÉMOIN DE LA TORTURE

Guennady Afanasiev, témoin clé dans le procès des militants ukrainiens Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko, est revenu sur les déclarations qui lui ont été extorquées sous la torture. Cet homme a été menacé et risque d'être à nouveau soumis à la torture et d'autres mauvais traitements.

Guennady Afanasiev est un témoin clé dans le procès des militants ukrainiens Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko, qui se déroule actuellement devant un tribunal militaire de Rostov-sur-le-Don, dans le sud de la Russie. Amnesty International craint que les deux prévenus soient pris pour cible pour s'être opposés à l'occupation russe de la Crimée. Lorsque Guennady Afanasiev a été appelé à témoigner contre eux le 31 juillet dernier, il a refusé au motif que ses déclarations lui avaient été extorquées sous la contrainte lors de sa détention. Des agents de la Sûreté de l'État sont venus le voir dans la cellule du tribunal et au centre de détention au secret pour enquête, et l'ont menacé lui et ses proches. Avant qu'il soit appelé à la barre, ceux-ci lui avaient dit que s'il ne s'en tenait pas à son témoignage, il purgerait sa peine dans des conditions difficiles « avec les ours polaires ».

Lors d'une réunion avec le comité de contrôle de la prison, qui s'est tenue le 4 août dernier à Rostov-sur-le-Don, Guennady Afanasiev a expliqué qu'après son arrestation le 9 mai 2014, il s'était vu demander d'incriminer Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko. Lorsqu'il a refusé, il a été battu et torturé. Le 5 août, des agents de la Sûreté de l'État sont venus le voir pour lui demander qui lui avait dit de revenir sur ses déclarations. Ils l'ont frappé au tibia lorsqu'il a refusé de leur répondre. La famille et l'avocat de cet homme n'ont pas réussi à le joindre pendant deux jours, les 8 et 9 août, craignant alors pour sa sécurité. Son avocat l'a finalement vu le 13 août et a constaté des ecchymoses sur son tibia, ce qui appuyait ses allégations de coups.

Guennady Afanasiev a été condamné à sept ans de prison en décembre dernier. Il reconnaît être impliqué dans les incendies volontaires mais il rejette l'accusation de terrorisme.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :

- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de prendre des mesures pour empêcher la torture et traduire les responsables présumés en justice, conformément à la Constitution russe et à la Convention des Nations unies contre la torture ;
- soulignez que Guennady Afanasiev doit être protégé de toute forme d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que de toute tentative de pression à son encontre ;
- exhortez les autorités à diligenter une enquête sur les sévices que cet homme aurait subis lors de sa détention à Simferopol en mai 2014 et durant le procès à Rostov-sur-le-Don.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2015 À :

Procureur général

Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's Office
ul. B. Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP- 3, Russie
Fax : +7 495 987 58 41 / +7 495 692 17 25

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Directeur général du Service fédéral de sécurité russe

Aleksandr Vasilievich Bortnikov
Federal Security Service
ul. Bolshaia Lubianka, dom 1/3
107031 Moscow, Russie
Fax : +7 495 914 26 32

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,

Directeur du centre n° 1 de détention à l'isolement pour enquête

Sergei Vasilievich Kruchinin
Investigation Isolation Prison No1
344022 Rostov on Don
ul. Maksim Gorkogo, 219, Russie
Fax : +7 863 266 60 53

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RUSSIE. IL FAUT PROTÉGER UN TÉMOIN DE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Guennady Afanasïev a été placé en détention par la Sûreté de l'État en mai 2014, en même temps qu'Oleg Sentsov, Alexandre Koltchenko et Alexeï Tchirny. Ces quatre Ukrainiens résident en Crimée et ont été accusés d'infractions liées au terrorisme pour leur implication supposée dans des incendies criminels provoqués dans les locaux de deux organisations soutenant l'occupation russe de la Crimée, et pour avoir planifié des attaques visant un monument de Lénine et la flamme éternelle à Simferopol. Tous ont été transférés vers Moscou le 23 mai 2014 pour être jugés en Russie, ce qui est contraire au droit humanitaire.

Le 17 décembre 2014, Guennady Afanasïev a été sanctionné par un tribunal de Moscou de sept ans de prison à purger dans un camp de travail à régime strict, et il a accepté de témoigner contre Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko. Le 21 avril dernier, le tribunal militaire de Rostov-sur-le-Don a condamné Alexeï Tchirny à la même peine et pour les mêmes infractions que Guennady Afanasïev. Cet homme a refusé d'être témoin à charge dans le procès d'Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko en invoquant son droit de ne pas témoigner contre soi-même. Selon son avocat, il aurait subi des mauvais traitements et se serait vu promettre une peine moins lourde s'il plaiderait coupable et témoignait contre les autres. Ce même avocat a été dessaisi de l'affaire.

Amnesty International craint qu'Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko soient pris pour cible pour s'être opposés à l'occupation russe de la Crimée, et demande aux autorités d'abandonner les charges liées au terrorisme retenues contre eux ou de les relâcher. À ce sujet, voir l'Action urgente du 30 juillet 2015 : <https://www.amnesty.org/en/documents/EUR46/2202/2015/en/>.

Nom : Guennady Afanasïev

Homme

AU 180/15, EUR 46/2281/2015, 14 août 2015